



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 13 mars 2026 à 20 heures 30 minutes
salle Marianne

Présents : Mme BASTIEN Lydia, M. BOURGEOIS Eric, M. HOGNON Olivier, Mme LACROIX Tiphaine, Mme PARMENTELOT Sabine, Mme PENAZZI Catherine, M. ROUYER Hervé, M. ROUYER Mathieu, Mme WLODARCZYK Rachel

Procuration : M. CLAUS Johan donne pouvoir à Mme PARMENTELOT Sabine

Absent(s) : /

Excusé : M. CLAUS Johan

Secrétaire de séance : Mme PENAZZI Catherine

Président de séance : Mme PARMENTELOT Sabine

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Nina PENAZZI est désignée secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès verbal de la séance du 15/12/2025

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

3 - Renouvellement marché assurance statutaire 2027-2030 : mandat au Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale - DCM 1-2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Vu le Code de la commande publique ;

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale, notamment son article 26 ;

- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant :

· que la collectivité doit assurer la couverture des charges financières résultant des risques statutaires (maladie, maternité, AT/MP, décès, congés longue maladie, etc.) concernant ses agents titulaires et stagiaires ; ainsi que ses agents contractuels de droit public.

· que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle se propose de lancer, au nom et pour le compte des collectivités ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique ;

· qu'il convient, afin d'obtenir des conditions contractuelles et tarifaires optimales, de se regrouper dans une procédure mutualisée conduite par le Centre de Gestion ;

· que la collectivité souhaite adhérer à cette démarche.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

- Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Le nombre d'agent affiliés à la CNRACL est au 01/01/2026 de 1 agent.

Le nombre d'agent affiliés à l'IRCANTEC est au 01/01/2026 de 1 agent.

Ce contrat présentera les caractéristiques suivantes :

· Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2027 ;

· Régime du contrat : Capitalisation.

Le Maire précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre Collectivité la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Le Conseil municipal décide :

- de donner mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle pour conduire au nom et pour le compte de la collectivité.

- Les opérations de consultation et de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique

- L'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel ;

- La signature du marché avec l'assureur retenu en tant que mandataire de la collectivité.

Il est entendu que si les conditions obtenues par le centre de gestion ne convenaient pas à notre Collectivité, la possibilité demeure de ne pas adhérer au contrat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Examen et vote du Compte Financier Unique 2025 - DCM 2-2026

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Sabine PARMENTELOT, Maire, et le comptable public, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision de modification budgétaire de l'exercice considéré, sans la participation du Maire, adopte le compte financier unique 2025 et arrête ainsi les comptes :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	133 912,22 €	152 747,53 €	18 835,31 €
Investissement	79 137,38 €	37 860,80 €	- 41 276,58 €
Report N-1 en fonctionnement		88 859,92 €	107 692,23 €
Report N-1 en investissement		18 697,11 €	- 22 579,47€
Restes à réaliser en investissement	19 060,16 €	7 706,00 €	- 11 354,16 €
			Résultat cumulé
Fonctionnement cumulé	133 912,22 €	241 604,45 €	107 692,23 €
Investissement cumulé	79 137,38 €	56 557,91 €	- 22 579,47 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Affectation des résultats de fonctionnement 2025 - DCM 3-2026

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 de la Commune, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 835 31 € et un excédent reporté de 88 856,92 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 107 692,23 €. Le Conseil constate par ailleurs un déficit d'investissement de 22 579,47 € et un déficit des restes à réaliser de 11 354,16 €, soit un besoin de financement de 33 6933,63 €.

Il décide d'affecter le résultat d'exploitation 2025 comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 = 107 692,23 €

- Affectation complémentaire en réserve au 1068 = 33 933,63 €

- Résultat reporté en fonctionnement 002 = 73 758,60 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Indemnités 2025 des élus

Le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités versées perçues en 2025 au titre de ses mandats de maire et de vice-présidente de Mad et Moselle ainsi que celles de ses deux adjoints. Le Conseil donne acte au Maire de cette communication.

La séance est levée à 21h33.

Le Secrétaire de séance,

Nina PENAZZI

Fait à EUVEZIN
Le Maire,

Sabine PARMENTELOT

